

OCBM de Brabant Wallon : document préparatoire au point 2.1.

Périmètre et planification des redéploiements jusque 2030 dans le bassin du Brabant Wallon

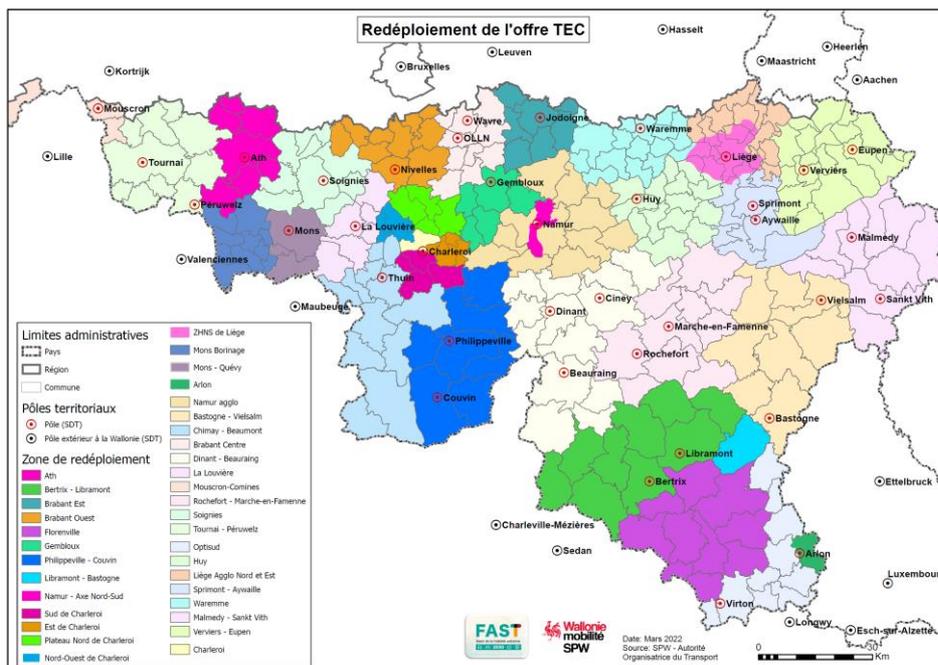
1. Contexte

Lors de l'OCBM du 1^{er} octobre 2020, les éléments de planification des redéploiements suivants ont été partagés :

Les prochaines études de redéploiement concerneront la zone pluricommunale de Nivelles en 2021, la zone Brabant Wallon centre (dont les communes d'Otignies-Louvain-la-Neuve et Wavre) en 2022 et la zone autour de Jodoigne en 2023.

Suite à un travail important de planification réalisé conjointement par le SPW et le TEC pour baliser l'ensemble des évolutions de l'offre de transport public nécessaires à travers toute la Région pour atteindre les objectifs 2030 de la Vision FAST que s'est fixé la Wallonie, le calendrier et les périmètres des zones de redéploiement pour le bassin de Brabant Wallon ont été adaptés et précisés.

2. Les périmètres des zones de redéploiement



Les communes du bassin de mobilité de Brabant Wallon sont réparties dans 3 zones de redéploiement définies comme suit :

Zone de redéploiement	Communes concernées	Diagnostic	Nouveau PRTP	Etudes opérationnelles et participation citoyenne	Mise en œuvre opérationnelle	Evaluation
Brabant Ouest	Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Ittre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize, Waterloo	Printemps 2021	Printemps 2022	2023	2024	2026
Brabant Est	Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies	Printemps 2023	2023	2024	2025	2027
Brabant Centre	Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Grez Doiceau, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rixensart, Villers-le-Ville, Walhain, Wavre	Automne 2024	2025	2026	2027	2029

PRTP = Plan régional de transport public reprenant les ambitions régionales pour la zone en termes de liaisons et de niveaux de service cibles

Le réseau cible de la zone Brabant Ouest fait l'objet du point 2.2 de cette séance.

La priorité serait donnée ensuite à la zone Brabant Est, avant la zone Brabant centre.

L'ensemble de l'offre du bassin serait ainsi redéployée d'ici 2030.

3. Proposition d'avis de l'Organe

L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- Etude du redéploiement de la zone Brabant Ouest : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2021 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2022 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Brabant Est : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2023 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Brabant Centre : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2024 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2025 le projet de réseau cible (ambitions tactiques).